



Communiqué de presse des organisations SNES-FSU, Sgen-CFDT, SE-UNSA, SNALC, SN-FO-LC, CGT Educ'action, SUD Education Alsace

Les commissaires paritaires claquent la porte de la CAPA

Les accords PPCR prévoient que les professeurs soient évalués à intervalles réguliers et qu'ils puissent sur la base de cette évaluation bénéficier d'une accélération de leur carrière. La CAPA des professeurs certifiés se tenait donc le 27 février pour examiner les propositions de l'administration rectorale.

Ces propositions se fondent sur un rendez-vous de carrière qui a eu lieu l'année précédente. Cela n'a pas été le cas pour tous les collègues, qui parfois en raison d'une carence de l'administration, se sont trouvés privés de leurs droits statutaires. Ces professeurs devaient de ce fait se voir attribuer a posteriori une appréciation en CAPA.

La méthode retenue pour examiner la situation de ces collègues n'était pas acceptable, l'administration n'apportant pas toujours des réponses probantes aux interrogations soulevées.

Les représentants des personnels ont été élus par leurs collègues notamment pour leur garantir une équité de traitement. Jugeant que les conditions de préparation et d'examen des situations évoquées en CAPA ne leur permettaient pas de remplir leur mandat, ils ont refusé de valider le projet qui leur était présenté et ont quitté la séance.

Dans un contexte où les projets gouvernementaux prévoient de réduire la représentation des fonctionnaires à sa plus simple expression, l'impossibilité pour les élus d'exercer le mandat reçu de leur profession est un très mauvais signe. Les représentants des personnels à la CAPA des certifiés mettront tout en œuvre pour que les droits de leurs collègues soient respectés.